

Envoyé en préfecture le 12/03/2024
Reçu en préfecture le 12/03/2024
Publié le 12/03/2024
ID : 026-212602437-20240307-DM0724-DE

SLOW

MAIRIE
LE POËT-LAVAL

Drôme



☎ : 04.75.46.44.12

e-mail : mairie.poet.laval@wanadoo.fr

Ancienne commanderie de Malte

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre et le sept mars à quinze heures, le Conseil municipal de Le Poët-Laval, légalement convoqué le 29 février 2024, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Patrice MAGNAN, le Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de Conseillers présents : 9

Étaient présents : Mesdames Elisabeth BOURSE, Geneviève ROBLES, Francette CHAPUS et Messieurs Patrice MAGNAN, Richard BOUQUET, Jérôme CUCHE, Kévin VALBON, Patrick CHASSEPOT, Christophe HUGNET

Étaient représentés : Madame Béatrice PLAZA qui avait donné procuration à Madame Geneviève ROBLES, Monsieur Jean-Marc LE DOUCE qui avait donné procuration à Monsieur Richard BOUQUET

Étaient absents : Mesdames Sarah HALTER, Anne DEGRAND-GUILLAUD et Monsieur Rémy PELLEGRIN

Secrétaire de séance : Monsieur Richard BOUQUET

Nombre de conseillers :

- en exercice : 14
- présents : 9
- votants : 11

N° 07/24 DÉLIBÉRATION POUR LE VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE

Monsieur le Maire rappelle que la comptabilité communale implique l'intervention de deux instances : le maire et le trésorier. Il y a donc deux types de compte : le compte du maire (compte administratif) et celui du comptable (le compte de gestion). Le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Les résultats d'exécution, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures est le suivant :

Pour le budget principal :

Investissement		
	prévues	réalisées
Dépenses	872 862,00 €	224 281,90 €
Recettes	872 862,00 €	55 639,49 €

Fonctionnement		
	prévues	réalisées
Dépenses	1 240 224,00 €	904 600,22 €
Recettes	1 240 224,00 €	1 043 503,35 €

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le 12/03/2024

ID : 026-212602437-20240307-DM0724-DE

SLO

Résultat de l'exercice 2023	
Investissement	- 168 642,41 €
Fonctionnement	138 903,13 €
Résultat global	- 29 739,28 €

Résultat de clôture de l'exercice 2023	
--	--

Investissement	- 45 646,06 €
résultat de clôture 2022	122 996,35 €
résultat de clôture 2023	- 168 642,41 €

Fonctionnement	485 955,27 €
résultat de clôture 2022	347 052,14 €
résultat de clôture 2023	138 903,13 €

Résultat global 440 309,21 €

Considérant que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur Municipal n'appelle ni réserve ni contestation de la part de l'ordonnateur, ce dernier présentant des résultats identiques à ceux du compte administratif.

Pour le budget annexe :

Investissement		
	prévues	réalisées
Dépenses	25 935,00 €	0 €
Recettes	25 935,00 €	10 482,72 €

Fonctionnement		
	prévues	réalisées
Dépenses	14 485,00 €	0 €
Recettes	14 485,00 €	11 611,72 €

Résultat de l'exercice 2023	
Investissement	10 482,72 €
Fonctionnement	11 611,72 €
Résultat global	22 094,44 €

Résultat de clôture de l'exercice 2023	
--	--

Investissement	- 10 475,74 €
résultat de clôture 2022	- 20 958,46 €
résultat de clôture 2023	10 482,72 €

Fonctionnement	11 611,72 €
résultat de clôture 2022	- 10 482,72 €
affectation en investissement	10 482,72 €
résultat de clôture 2023	11 611,72 €

Résultat global 1 135,98 €

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le 12/03/2024

ID : 026-212602437-20240307-DM0724-DE

S²LO

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres

- Approuve le compte de gestion pour l'exercice 2023 du budget principal
- Approuve le compte de gestion pour l'exercice 2023 du budget annexe

Copie certifiée conforme
Fait à Le Poët-Laval, le 12 mars 2024
Patrice MAGNAN, Le Maire



Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le 12/03/2024

ID : 026-212602437-20240307-DM0824-DE

SLO

**MAIRIE
LE POËT-LAVAL**

Drôme

2024

☎ : 04.75.46.44.12

e-mail : mairie.poet.laval@wanadoo.fr

Ancienne commanderie de Malte

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre et le sept mars à quinze heures, le Conseil municipal de Le Poët-Laval, légalement convoqué le 29 février 2024, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Patrice MAGNAN, le Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de Conseillers présents : 9

Étaient présents : Mesdames Elisabeth BOURSE, Geneviève ROBLES, Francette CHAPUS et Messieurs Patrice MAGNAN, Richard BOUQUET, Jérôme CUCHE, Kevin VALBON, Patrick CHASSEPOT, Christophe HUGNET

Étaient représentés : Madame Béatrice PLAZA qui avait donné procuration à Madame Geneviève ROBLES, Monsieur Jean-Marc LE DOUCE qui avait donné procuration à Monsieur Richard BOUQUET

Étaient absents : Mesdames Sarah HALTER, Anne DEGRAND-GUILLAUD et Monsieur Rémy PELLEGRIN

Secrétaire de séance : Monsieur Richard BOUQUET

Nombre de conseillers :

- en exercice : 14
- présents : 9
- votants : 11

N° 08/24 DÉLIBÉRATION POUR LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L2121-31 du CGCT « *le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire* ».

Le Maire présente, en application de l'article L2121-14 du CGCT, le compte administratif mais il ne peut ni présider la séance au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote. En conséquence, le Conseil municipal désigne Monsieur Christophe HUGNET pour présider la séance pour l'approbation du compte administratif. Monsieur le Maire assiste à la discussion.

Monsieur Christophe HUGNET propose aux membres du Conseil municipal de procéder à la lecture du compte administratif et de procéder ensuite à un vote global qui vaudra approbation. Cette proposition étant acceptée à l'unanimité par les membres du Conseil municipal, Monsieur Christophe HUGNET donne lecture du compte administratif.

Budget principal :

Investissement			
	prévues	réalisées	Reste à réaliser
Dépenses	872 862,00 €	224 281,90 €	12 396,00 €
Recettes	872 862,00 €	55 639,49 €	296 590,00 €

Fonctionnement			
	prévues	réalisées	Reste à réaliser
Dépenses	1 240 224,00 €	904 600,22 €	0 €
Recettes	1 240 224,00 €	1 043 503,35 €	0 €

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le 12/03/2024

ID : 026-212602437-20240307-DM0824-DE



Résultat de l'exercice 2023	
Investissement	- 168 642,41 €
Fonctionnement	138 903,13 €
Résultat global	- 29 739,28 €

Résultat de clôture de l'exercice 2023	
Investissement	- 45 646,06 €
résultat de clôture 2022	122 996,35 €
résultat de clôture 2023	- 168 642,41 €

Fonctionnement	485 955,27 €
résultat de clôture 2022	347 052,14 €
Affectation en investissement	0 €
résultat de clôture 2023	138 903,13 €

Résultat global 440 309,21 €

Budget annexe :

Investissement			
	prévues	réalisées	Reste à réaliser
Dépenses	25 935,00 €	0 €	0 €
Recettes	25 935,00 €	10 482,72 €	0 €

Fonctionnement			
	prévues	réalisées	Reste à réaliser
Dépenses	14 485,00 €	0 €	0 €
Recettes	14 485,00 €	11 611,72 €	0 €

Résultat de l'exercice 2023	
Investissement	10 482,72 €
Fonctionnement	11 611,72 €
Résultat global	22 094,44 €

Résultat de clôture de l'exercice 2023	
Investissement	- 10 475,74 €
résultat de clôture 2022	- 20 958,46 €
résultat de clôture 2023	10 482,72 €

Fonctionnement	11 611,72 €
résultat de clôture 2022	10 482 72 €
Affectation en investissement	- 10 482,72 €
résultat de clôture 2023	11 611,72 €

Résultat global 1 135,98 €

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le 12/03/2024

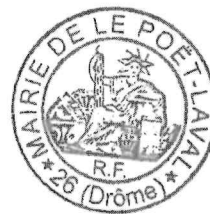
ID : 026-212602437-20240307-DM0824-DE



Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres

- Approuve le compte administratif pour l'exercice 2023 du budget principal et du budget annexe

Copie certifiée conforme
Fait à Le Poët-Laval, le 12 mars 2024
Patrice MAGNAN, Le Maire



Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le 12/03/2024

ID : 026-212602437-20240307-DM0924-DE

S'LO

MAIRIE

LE POËT-LAVAL

Drôme

2008

☎ : 04.75.46.44.12

e-mail : mairie.poet.laval@wanadoo.fr

Ancienne commanderie de Malte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre et le sept mars à quinze heures, le Conseil municipal de Le Poët-Laval, légalement convoqué le 29 février 2024, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Patrice MAGNAN, le Maire.

Nombre de Conseillers en exercice :..... 14
Nombre de Conseillers présents :..... 9

Étaient présents : Mesdames Elisabeth BOURSE, Geneviève ROBLES, Francette CHAPUS et Messieurs Patrice MAGNAN, Richard BOUQUET, Jérôme CUCHE, Kévin VALBON, Patrick CHASSEPOT, Christophe HUGNET

Étaient représentés : Madame Béatrice PLAZA qui avait donné procuration à Madame Geneviève ROBLES, Monsieur Jean-Marc LE DOUCE qui avait donné procuration à Monsieur Richard BOUQUET

Étaient absents : Mesdames Sarah HALTER, Anne DEGRAND-GUILLAUD et Monsieur Rémy PELLEGRIN

Secrétaire de séance : Monsieur Richard BOUQUET

Nombre de conseillers :

- en exercice : 14
- présents : 9
- votants : 11

N° 09/24 DÉLIBÉRATION POUR L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET PRINCIPAL ET DU BUDGET ANNEXE

Le Conseil municipal après avoir adopté les comptes administratifs de l'exercice 2023 ce jour, doit se prononcer sur l'affectation des résultats de fonctionnement des différents budgets.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023, constatant que le compte administratif fait apparaître :

Pour le budget principal :

Investissement

résultat exercice 2023	- 168 642,41 €
résultat antérieur reporté	122 996,35 €
résultat cumulé (001)	- 45 646,06 €

fonctionnement

résultat exercice 2023	138 903,13 €
résultat antérieur reporté	347 052,14 €
résultat cumulé (pouvant être affecté) 002+1068	485 955,27 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit

Report résultat cumulé d'investissement (D001)	45 646,06 €
Besoin de financement (1068)	0,00 €
Report résultat cumulé en fonctionnement (R002)	485 955,27 €

Pour le budget annexe :

Investissement

résultat exercice 2023	10 482,72 €
déficit antérieur reporté	-20 958,46 €
résultat cumulé (001)	-10 475,74 €

fonctionnement

résultat exercice 2023	11 611,72 €
résultat antérieur reporté	0,00 €
résultat cumulé (pouvant être affecté) 001+1068	11 611,72 €

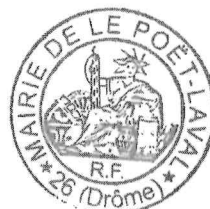
Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit

Report résultat cumulé d'investissement (D001)	10 475,74 €
Besoin de financement (1068)	0,00 €
Report résultat cumulé en fonctionnement (R002)	11 611,72 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres

- Approuve l'affectation du résultat 2023 du budget principal annexe

Copie certifiée conforme
Fait à Le Poët-Laval, le 12 mars 2024
Patrice MAGNAN, Le Maire



MAIRIE
LE POËT-LAVAL

Drôme



☎ : 04.75.46.44.12

e-mail : mairie.poet.laval@wanadoo.fr

Ancienne commanderie de Malte

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre et le sept mars à quinze heures, le Conseil municipal de Le Poët-Laval, légalement convoqué le 29 février 2024, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Patrice MAGNAN, le Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de Conseillers présents : 9

Étaient présents : Mesdames Elisabeth BOURSE, Geneviève ROBLES, Francette CHAPUS et Messieurs Patrice MAGNAN, Richard BOUQUET, Jérôme CUCHE, Kévin VALBON, Patrick CHASSEPOT, Christophe HUGNET

Étaient représentés : Madame Béatrice PLAZA qui avait donné procuration à Madame Geneviève ROBLES, Monsieur Jean-Marc LE DOUCE qui avait donné procuration à Monsieur Richard BOUQUET

Étaient absents : Mesdames Sarah HALTER, Anne DEGRAND-GUILLAUD et Monsieur Rémy PELLEGRIN

Secrétaire de séance : Monsieur Richard BOUQUET

Nombre de conseillers :

- en exercice : 14
- présents : 9
- votants : 11

N° 10/24 DÉLIBÉRATION FIXANT LE TAUX DES TROIS TAXES COMMUNALES DIRECTES

Dans le cadre du vote du budget, il faut également voter les taux des taxes communales directes. Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les taxes communales directes concernent la taxe foncière bâtie, la taxe foncière non bâtie et la taxe d'habitation pour résidence secondaire.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Geneviève ROBLES qui donne lecture des simulations calculées par Madame Virginie FRAYSSE, Conseillère aux décideurs locaux

Simulation 1 : aucune hausse des taux mais inflation de + 3.9% sur :

- les bases de Taxes d'Habitation Résidence Secondaire 2023 "**corrigées**" (car pour le Poët-Laval, on compte +3.64 % de bases en 2023 à tort, qui ont fait l'objet de dégrèvements)
- les bases de Taxes Foncières Bâties 2023
- les bases Taxes Foncières Non Bâties 2023

Sans hausse des taux, la commune devrait percevoir un produit supplémentaire de 17 760€

Simulation 2 : inflation des bases de 3.9 + hausse du taux de TFB de 0.43 point (soit +1.2%)
les 3 taux évolueraient donc selon un coefficient de variation de 1.011921 (cf. règle des liens)

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le 12/03/2024

ID : 026-212602437-20240307-DM1024-DE

	Taux 2023	Simul 1	coeff variation
TH	10,98%	11,11 %	1,011921
TFB	35,71%	36,14 %	
TFNB	109,25%	110,55 %	

- **produits supplémentaires dû à la hausse des taux : 6 410 €**
- **produits supplémentaires dû à l'inflation des bases : 17 760 €**
- **total : 24 170**

Simulation 3 : inflation des bases de 3.9% + hausse du taux de TFB de 0.85 point (soit + 2.38%)

Les 3 taux évolueraient donc selon un coefficient de variation de 1.023788 (cf. règle des liens)

	Taux 2023	Simul 2	coeff variation
TH	10,98%	11,24 %	1,023788
TFB	35,71%	36,56 %	
TFNB	109,25%	111,85	

- **produits supplémentaires dû à la hausse des taux : 12 691€**
- **produits supplémentaires dû à l'inflation des bases : 17 760€**
- **total : 30 451€**

Pour info, il n'est pas possible de bénéficier de la décorrélation THRS et TFB car le taux de THRS dépasse le seuil départemental de 10.26 % donc la règle des liens s'applique forcément à la commune encore cette année.

Madame Geneviève ROBLES précise que Monsieur le Maire et les adjoints proposent la simulation 2 pour l'année 2024.

Le produit prévisionnel total des ressources fiscales de la commune sera donc 17 760 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à 4 pour la simulation n° 2 et 7 pour la simulation n° 1 :

- décide de ne pas augmenter le taux des trois taxes communales pour l'année 2024, les taux restent donc :

- 35,71 % pour la taxe foncière bâtie
- 109,25 % pour la taxe foncière non bâtie
- 10,98 % pour la taxe d'habitation pour les résidences secondaires



Copie certifiée conforme
Fait à Le Poët-Laval, le 12 mars 2024
Patrice MAGNAN, Le Maire

SLOW

MAIRIE
LE POËT-LAVAL

Drôme



☎ : 04.75.46.44.12

e-mail : mairie.poet.laval@wanadoo.fr

Ancienne commanderie de Malte

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre et le sept mars à quinze heures, le Conseil municipal de Le Poët-Laval, légalement convoqué le 29 février 2024, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Patrice MAGNAN, le Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de Conseillers présents : 9

Étaient présents : Mesdames Elisabeth BOURSE, Geneviève ROBLES, Francette CHAPUS et Messieurs Patrice MAGNAN, Richard BOUQUET, Jérôme CUCHE, Kévin VALBON, Patrick CHASSEPOT, Christophe HUGNET

Étaient représentés : Madame Béatrice PLAZA qui avait donné procuration à Madame Geneviève ROBLES, Monsieur Jean-Marc LE DOUCE qui avait donné procuration à Monsieur Richard BOUQUET

Étaient absents : Mesdames Sarah HALTER, Anne DEGRAND-GUILLAUD et Monsieur Rémy PELLEGRIN

Secrétaire de séance : Monsieur Richard BOUQUET

Nombre de conseillers :

- en exercice : 14
- présents : 9
- votants : 11

N° 11/24 DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE REMBOURSEMENT DES FRAIS AVANCÉS

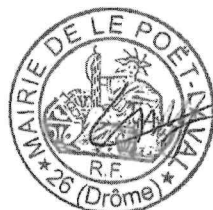
Monsieur le Maire rappelle que la commune doit régler ses fournisseurs par mandat administratif. Certains fournisseurs n'acceptent pas les mandats administratifs.

Pour cette raison, Madame Aurore LATTARD a fait l'avance, pour la commune, de l'achat de 2 tapis et d'un étendoir pour le périscolaire. Ces achats ont été faits dans le magasin Centrakor de Crest pour la somme de 32,97 € (trente-deux euros et quatre-vingt-dix-sept centimes).

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'autoriser le remboursement de cette dépense,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres :

- Décide de rembourser Madame Aurore LATTARD, pour la dépense qu'elle a engagée au nom de la commune, d'un montant total 32,97 euros pour l'achat de matériel pour périscolaire



Copie certifiée conforme
Fait à Le Poët-Laval, le 12 mars 2024
Patrice MAGNAN, Le Maire

MAIRIE

LE POËT-LAVAL

Drôme



☎ : 04.75.46.44.12

e-mail : mairie.poet.laval@wanadoo.fr

Ancienne commanderie de Malte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre et le sept mars à quinze heures, le Conseil municipal de Le Poët-Laval, légalement convoqué le 29 février 2024, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Patrice MAGNAN, le Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Nombre de Conseillers présents : 9

Étaient présents : Mesdames Elisabeth BOURSE, Geneviève ROBLES, Francette CHAPUS et Messieurs Patrice MAGNAN, Richard BOUQUET, Jérôme CUCHE, Kevin VALBON, Patrick CHASSEPOT, Christophe HUGNET

Étaient représentés : Madame Béatrice PLAZA qui avait donné procuration à Madame Geneviève ROBLES, Monsieur Jean-Marc LE DOUCE qui avait donné procuration à Monsieur Richard BOUQUET

Étaient absents : Mesdames Sarah HALTER, Anne DEGRAND-GUILLAUD et Monsieur Rémy PELLEGRIN

Secrétaire de séance : Monsieur Richard BOUQUET

Nombre de conseillers :

- en exercice : 14

- présents : 9

- votants : 11

N° 12/24 DÉLIBÉRATION APPROUVANT LE PROJET ÉTABLI PAR LE SDED POUR LE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ SUR LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Territoire d'Énergie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification – Renforcement du réseau basse tension à partir du poste La Loze pour une dépense prévisionnelle hors taxe de 20 716,03 € dont 986,48 € de frais de gestion.

Le plan de financement prévisionnel : Financements mobilisés par le Territoire d'Énergie Drôme 20 716,03 €.

Participation communale : Néant

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres :

- Approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Énergie de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts et à la convention de concession entre le Territoire d'Énergie Drôme et Enedis
- Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.



Copie certifiée conforme
Fait à Le Poët-Laval, le 12 mars 2024
Patrice MAGNAN, Le Maire